



BANQUE CPH

SC Agréée

Siège social :

Rue Perdue 7 – 7500 TOURNAI

BCE 0 402 487 939

www.cph.be

dge@cph.be

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2024

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **mardi 15 octobre 2024 à 11h30**, rue du Désert 3 à B.7500 Tournai.

L'ordre du jour, fixé par notre Conseil d'administration du 19 septembre 2024, est le suivant :

- Nomination pour une durée de 6 ans en qualité d'administrateur exécutif de Monsieur Jean-Christophe WARNITZ.

Conformément à l'article 29 des statuts de la société, les actionnaires doivent annoncer au siège, cinq jours avant l'Assemblée générale, leur intention de participer. Ils ont le droit de se faire représenter par un actionnaire spécialement mandaté à cet effet. Les pouvoirs des mandataires sont déposés au siège social cinq jours avant l'Assemblée générale également.

Le Conseil d'administration